



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PORTNEUF  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT RMU-19 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE

**AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF**

À L'EFFET QUE le 8 juillet 2019, le conseil municipal de Saint-Léonard-de-Portneuf a adopté le Règlement RMU-19 relatif à la sécurité et à la qualité de vie. Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de l'hôtel de ville, situé au 260, rue Pettigrew, Saint-Léonard-de-Portneuf, durant les heures de bureau.

Saint-Léonard-de-Portneuf le 11 juillet 2019.

Nancy Clavet  
Directrice générale et secrétaire-trésorière